

QUATRE FRONTIÈRES : UNE SPÉCIFICITÉ DU GRAND EST



■ Des mesures pour faciliter l'accès aux soins transfrontaliers.

Le Grand Est est une région générant des flux transfrontaliers très importants offrant des possibilités de coopérations majeures dans le secteur de la santé : conventions d'aide médicale urgente, extension de la convention Moselle-Sarre, des réponses en matière d'accès aux soins, de prévention et d'innovations organisationnelles.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR NOS TERRITOIRES

La territorialisation des actions pour agir au plus près des besoins de tous (diagnostics territoriaux, plans d'actions territoriaux, Contrats Locaux de Santé, ...).

Un partenariat avec les acteurs des politiques publiques (contractualisation, ...).



Une meilleure coordination des professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital, autour de parcours de santé.

La mobilisation des leviers d'attractivité pour les métiers de la santé

- Regagner du temps médical et soignant
- Attirer et fidéliser les professionnels de santé
- Adapter leurs compétences aux enjeux de santé publique
- Encourager la solidarité territoriale
- Préserver la qualité de vie au travail

Une démarche participative associant les acteurs de santé et les citoyens (déclinaison régionale du Conseil National de la Refondation).

PRAPS : LES CLÉS DE L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) vise à faciliter l'accès aux droits, aux soins de santé et aux services de prévention pour les populations vulnérables. Il a pour objectif de réduire les inégalités en matière de santé en mettant en place des stratégies spécifiques pour surmonter les obstacles qui entravent l'accès aux soins pour ces populations.



Le programme 2023-2028 s'articule autour de :

- la lutte contre les Inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) ;
- l'appui sur les « Experts du vécu » ;
- la médiation en santé ;
- la gestion des situations complexes ;
- la transversalité dans la promotion de la santé, de la prévention, des droits et de l'accès aux soins et à la santé.



RETROUVEZ LE NOUVEAU SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ, LE PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET LES FEUILLES DE ROUTE OPÉRATIONNELLES SUR www.grand-est.ars.sante.fr, rubrique « Politique de santé »



LES PRIORITÉS DE SANTÉ POUR LE GRAND EST 2023-2028

Schéma régional de santé et programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies

UN PROJET AMBITIEUX POUR LA SANTÉ DE NOS CONCITOYENS



■ **Un schéma régional de santé 2023-2028** riche des enseignements de la crise sanitaire de la COVID-19 et des conclusions de la déclinaison régionale du Conseil national de la refondation en santé (CNR).

■ **4 priorités de santé** à mettre en œuvre dans les territoires : minimiser l'impact du changement climatique sur la santé des populations, renforcer la prévention au plus près des jeunes, encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie des personnes à tous les âges de la vie, garantir à la population un accès aux soins notamment non programmés.

■ **Des feuilles de route régionales.**

Ces priorités de santé seront déclinées au quotidien dans des feuilles de route qui porteront sur des enjeux de santé publique, notamment les urgences, la pédiatrie, l'obésité, la santé mentale, les soins palliatifs, les addictions, etc.



PRIORITÉ 1

PRENDRE EN COMPTE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL SUR LA SANTÉ DES POPULATIONS

Les modifications du climat amplifient de nombreux problèmes auxquels sont déjà confrontées les populations : maladies respiratoires et allergiques, infectieuses, cardiovasculaires, cutanées, cancéreuses, nutritionnelles, mentales.



Notre feuille de route

Décarboner le système de santé en Grand Est en développant une démarche de développement durable.

■ Mettre en place une coordination de toutes les parties prenantes dans la transition énergétique et écologique en santé en s'appuyant notamment sur le réseau des Conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES).

■ Promouvoir, accompagner et accélérer la transition énergétique et écologique en santé.

S'adapter au changement climatique.

■ Amplifier les efforts de préservation de la qualité de l'eau potable notamment par la lutte contre la pollution, et investir massivement dans la rénovation et la sécurisation des infrastructures de potabilisation.

■ Promouvoir et déployer le concept d'urbanisme favorable à la santé auprès des collectivités et des aménageurs du Grand Est, notamment au sein des contrats locaux de santé.



PRIORITÉ 2

RENFORCER LA PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS

La santé se construisant en premier lieu au sein des relations familiales et sociales, la prise en compte des déterminants de santé, est primordiale pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dès les premières années de vie.



Notre feuille de route

■ Permettre aux enfants de développer leurs compétences psychosociales dès le plus jeune âge et renforcer les compétences parentales en matière de santé et de promotion des comportements favorables à la santé.

■ Mettre en place une politique en faveur de la santé mentale auprès des jeunes publics en Grand Est, notamment en matière de prévention du suicide.

■ Harmoniser les pratiques concernant l'entretien prénatal précoce et l'entretien postnatal précoce par les professionnels de santé accompagnant les femmes enceintes et leur entourage.

■ Promouvoir la vaccination et le rattrapage vaccinal auprès des jeunes et de leurs parents, notamment la vaccination contre les papillomavirus humains.

■ Renforcer le repérage précoce des enfants en situation de surpoids-obésité, notamment en lien avec l'Éducation nationale, les établissements médico-sociaux et les services de Protection maternelle et infantile (PMI).



PRIORITÉ 3

PRÉSERVER L'AUTONOMIE DES PERSONNES AUX DIFFÉRENTS ÂGES DE LA VIE

Cet axe répond à une forte demande des citoyens de pouvoir agir davantage en autonomie aux différents âges de la vie, l'ensemble des acteurs de santé soutenant la mise en œuvre des décisions prises par les personnes elles-mêmes et adaptant leur offre en cohérence avec les parcours de vie.



Notre feuille de route

■ Permettre aux personnes âgées, en situation de handicap et/ou malades d'accéder plus encore aux actions de prévention de la perte d'autonomie.

■ Faciliter l'expression du libre choix des personnes accompagnées et soutenir les professionnels qui les accompagnent dans l'adaptation de leurs pratiques.

■ Soutenir la place de l'aidant d'une personne âgée, en situation de handicap et/ou malade et agir pour préserver cet aidant.

■ Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et structurer une offre de soins non programmés pour les personnes âgées afin de prévenir leur passage inadéquat aux urgences.



PRIORITÉ 4

OPTIMISER L'ACCÈS AUX SOINS NON PROGRAMMÉS POUR LA POPULATION

Le Grand Est n'est pas épargné par une hausse en continu de la demande de soins non programmés, de la saturation des services d'accueil des urgences et de l'activité de permanence des soins ambulatoires réalisée en ville. Cette augmentation relève de multiples facteurs : vieillissement de la population, croissance des maladies chroniques, environnement socio-économique précaire, etc.



Notre feuille de route

■ Connaître l'activité de soins non programmés, comprendre les comportements de consommation de soins et évaluer les expérimentations et les organisations innovantes dans le domaine des soins non programmés pour mieux piloter.

■ Adapter l'offre de soins non programmés aux besoins spécifiques du nourrisson et de l'enfant, des personnes en souffrance psychique, en renforçant l'offre de soins de premiers recours et en développant une offre de e-santé.

■ Adapter le réseau de prise en charge des urgences.

■ Mieux se coordonner et mieux piloter ensemble l'offre de soins non programmés afin d'assurer aux usagers le juste soin, au bon endroit, au bon moment.

→ CHIFFRES-CLÉS



■ **Une accélération du vieillissement de la population**

En 2022, **+2,5 points** (indice de vieillissement) par rapport à la France métropolitaine.

■ **Des inégalités sociales hétérogènes selon les territoires**

Dans les métropoles et les territoires ruraux aux densités de population les plus faibles.



■ **Une mortalité prématurée élevée**

181 décès prématurés pour 100 000 habitants (moyenne nationale : 175)



■ **Un accroissement des maladies chroniques**

Cancers : **28%**

Maladies cardio et neurovasculaires : **25%**



■ **Une espérance de vie parmi les plus faibles de France**

En 2021, en moyenne :

84,4 ans pour les femmes (moyenne nationale : 85,3 ans)

78,6 ans pour les hommes (moyenne nationale : 79,4 ans)

